



droits du bailleur face au locataire

Par **wisu**, le **24/03/2012 à 08:48**

BONJOUR. je veux vendre ma maison. cette maison est occupée par des locataires, dont le bail se termine dans 18 mois, je leur ai envoyé une L R A R, l'achat ne les intéresse pas. si je trouve un autre acheteur, ont-ils le droit de rester jusqu'à la fin du bail, ou dois-je leur envoyer une L R A R qu'ils ont 6 mois après l'acte de vente avec les nouveaux propriétaires, pour quitter la maison? merci.

Par **Laure11**, le **24/03/2012 à 09:08**

Bonjour,

Si le bail de vos locataires se termine dans 18 mois, ils peuvent attendre le dernier moment pour partir.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **24/03/2012 à 10:19**

Bonjour,

Deux possibilités.

Vous voulez vendre vide, vous devez donc donner congé à vos locataires avec préavis de 6 mois. Mais ce congé ne peut être donné qu'à l'échéance du bail (tous les 3 ans en général).

Ou alors, vous pouvez vendre occupé et le bail se poursuivra avec le nouveau propriétaire.

Libre à lui ensuite de donner congé dans les règles aux locataires pour habiter (mais toujours à échéance du bail avec préavis de 6 mois).

Par **wisu**, le **24/03/2012 à 11:31**

BONJOUR et merci de vos renseignements